



Petit problème dans une succession

Par **Sophie61**, le **24/04/2013** à **19:11**

Bonjour,

Voilà depuis le 5 Octobre 2012, j'ai été contactée par le Notaire qui a en charge le dossier de succession de ma grand-mère de laquelle nous héritons avec mon frère et ma soeur notre père étant décédé, s'ajoute un oncle, qui lui est placé dans un établissement psychiatrique. Mon problème c'est que ma grand-mère a signé une promesse de vente de sa maison située à Mareil-Marly -Yvelines- poussée à le faire par la chargée de l'UDAF des Yvelines qui s'occupait d'elle pour pouvoir subvenir à ses obligations financières suite à son placement dans une maison médicalisée ; la valeur de la maison, déjà, a été estimée à la moitié de sa valeur, et apparemment selon la notaire en charge du dossier il ne m'est pas possible d'annuler cette vente, ça encore c'est pénible mais bon...

Mon problème aujourd'hui, c'est qu'après pas mal d'appel auquel elle ne répond pas et ne me rappelle pas, je n'ai de communication qu'a partir de mail, il y a quatre jours elle m'appelle enfin en m'annonçant que ça y est elle a tous les papiers, que le juge des tutelles lui envoie dans la dizaine de jours qui arrive les papiers signés, ET si je pouvais autoriser les futurs propriétaires à déposer leur carton et leurs meubles dans la maison. Je lui dit que oui, et puis je réfléchis.. Un peu trop sans doute, hier elle me rappelle pour me proposer trois date de rendez-vous tres proche, vendredi 26, lundi 29 ou mercredi 1er, moi très contente, je lui dit oui pour le vendredi 26 et là elle me redemande de lui envoyé un mail d'autorisation de dépôt des cartons et meubles. Cela fait deux fois que la conversation se structure de la meme façon et je trouve cela très louche, je ne voudrais pas me retrouver avec des gens installés dans la maison, et ne plus pouvoir les en déloger, et idiot n'avoir rien touché de l'héritage qui me revient;

Aidez-moi, s'il vous plait de vos conseils, je suis un peu perdue dans ce domaine.

Merci

Par **Boud**, le **26/04/2013** à **22:40**

bonjour

Je vous déconseille de laisser qui que ce soit entrer dans la maison avant la vente définitive. Par ailleurs, j'ai le regret de vous dire vous n'êtes pas seule à décider, vous êtes en effet en indivision avec votre frère et oncle qui ont également leur mot à dire.

Si la vente est effective, vous toucherez bien évidemment les fruits de cette vente à hauteur du 1/4 après avoir payé les éventuelles dettes de votre grand mère.

Par **Sophie61**, le **27/04/2013** à **16:53**

Bonjour,

Merci à vous d'avoir répondu, finalement la notaire m'a contactée Jeudi après-midi pour me fixer rdv pour le lendemain 9 H pour la vente. Voilà, tout est bien qui fini bien, mais de toute façon je n'aurai pas lâcher d'autorisation de quoi que ce soit. Bon week-end.